

Si vous croyez que vos droits n'ont pas été respectés, la Loi prévoit que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services. L'équipe du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services agit en toute indépendance et ses services sont gratuits et confidentiels.

Pour porter plainte, vous devez remplir le formulaire prévu à ce sujet et disponible sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches.

Il existe plusieurs options pour acheminer une plainte au Commissariat aux plaintes et à la qualité des services.

En ligne : Le formulaire est disponible directement en ligne sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches

Par la poste : Commissariat aux plaintes et à la Qualité des services
1637, rue Notre-Dame Est
Thetford Mines (Québec) G6G 2V3

Par courriel : commissaire.cisss-ca@ssss.gouv.qc.ca

Par téléphone : 1 877 986-3587